



Extrait du registre

Envoyé en préfecture le 10/11/2025
Reçu en préfecture le 10/11/2025
Publié le 12/11/2025
ID : 064-216401471-20251105-05112025DCM19-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 05 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 5

Convocation adressée le 31/10/2025
Affichée le 31/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de novembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Christine CHEVERRY PALUAT, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Maria JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Christophe SAINT-PIERRE, Stéphanie SIBERCHICOT.

Absents ou excusés : Vanessa BEAU (procuration à Maria JULLIAN), Benoît BROUCARET (procuration à A. ÇUBURU), Fabienne ETCHEGARAY, Sébastien LASSEGUETTE, Pierre OLÇOMENDY (procuration à A. ITHURBIDE), Jorge RAMIREZ (procuration à M DACHARY), Fabienne SALLABERRY (procuration à S. SIBERCHICOT), Véronique SANCHEZ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Stéphanie SIBERCHICOT

DCM 019 - Mise à disposition de la salle Biltoki aux écoles pour l'organisation du carnaval

Mme Maria JULLIAN Adjointe à la Vie associative – Sport -Culture rappelle au Conseil Municipal que par délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2023 avait été limitée l'utilisation de la cantine Biltoki (cuisine et salles) aux seules manifestations suivantes :

- Repas des séniors organisé par le Centre Communal d'Action Sociale
- Repas des fêtes de la Bixintxo organisé par le Comité des fêtes

De plus, par délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2025, cette mise à disposition avait été ouverte :

-Aux 3 écoles de la Commune pour une seule utilisation par an, école et association des parents d'élèves de l'école concernée, confondus

Elle propose au Conseil Municipal de compléter cette mise à disposition en l'ouvrant :

- aux 3 écoles de la Commune pour une seconde utilisation par an, écoles et associations des parents d'élèves confondus, pour l'organisation commune du carnaval.
- en limitant la mise à disposition à la Grande Salle de Biltoki sans accès à la cuisine

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à la majorité :

Pour : 18

Abstention : 2 (Christine CHEVERRY PALUAT, David LARREGUY)

- **VALIDE** les propositions de Mme JULLIAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,
Pascal JOCOU

